

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 22 mars 2024
Date de publication : 4 avril 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Thomas RYAT
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Isabelle MANGIN	

Membres excusés :

Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Séverine CALINON	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	

Décision DB13/24

Objet : Avenant à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon – Année 2024

Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est sollicitée par le Comité Départemental du Tourisme 70 (Destination 70) pour un avenant 2024 à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon relative à un certain nombre d'actions menées conjointement entre Dole tourisme et la Vallée de l'Ognon.

Ces actions de promotion, de communication et de structuration de l'offre touristique sont exposées plus particulièrement dans un plan d'actions validé par le conseil de destination du 12 octobre 2023.

11 collectivités de Haute-Saône, du Doubs et pour le Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont co-signataires et co-financeurs de ce collectif pour un montant global pour 2024 de 51 620 € intégrant notamment le déploiement du dispositif d'observation Flux Vision au périmètre de chaque EPCI partenaire côté Haute Saône pour un montant de 11 620 € et le financement d'un pot commun de 40 000 €, inférieur de 10 000 € aux deux années précédentes et pour lesquelles des reliquats ont été constatés. Dans l'attente d'une stabilisation avec le Département du Doubs et son ADT des modalités techniques et financières s'agissant d'une façon plus générale des actions menées par le collectif Vallée de l'Ognon pour les prochaines années, il est proposé la signature d'un avenant d'une durée d'un an.

La clé de répartition proposée pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'élève, à 5% du montant total du plan d'actions soit 1 000 euros en 2024.

La contribution financière sera appelée par Destination 70 en deux temps. En mai 2024, Destination 70 appellera auprès de la Communauté d'Agglomération une contribution de 500 euros correspondant à 50% de la participation de l'EPCI au pot commun 2024 (1 000 €). Puis en octobre, Destination 70 sollicitera le solde de la participation, due par la Communauté d'Agglomération en fonction des dépenses constatées de sorte à éviter tout reliquat fin 2024 (soit au maximum 500 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** un montant de 1 000 euros (mille euros) à Destination 70 au titre du partenariat avec la Vallée de l'Ognon pour l'année 2024,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention y afférent ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

SCRUTIN

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 28 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire / Tourisme
- Destination 70

Jean-Pascal FICHÈRE.

